



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 mars 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 03 18-18- FINANCES – Subventions - Financement  
du poste de directeur de la MJC : solde de la subvention 2023

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/03/2024
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>26</b>	Affichage de la convocation : 13/03/2024
Pouvoirs : <b>6</b>	
Votants : <b>31</b>	Affichage du compte rendu : 19/03/2024
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le maire rappelle les actions de la Maison des jeunes et de la culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3<sup>ème</sup> âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre d'un partenariat défini par convention, la commune de Vaugneray s'est engagée à soutenir financièrement le poste de direction de la MJC de Vaugneray. La convention expire au 31 décembre 2025.

<b>Solde subvention 2023 – base salaire réel</b>	
Coût réel du poste pour l'année 2023 est de	77 467,00 €
Montant définitif sollicité auprès de la commune	<b>46 102,00 €</b>
Acompte n°1	16 235,00 €
Acompte n°2	16 235,00 €
Solde	<b>13 632,00 €</b>

<b>Subvention 2024 – estimation salaire 2024</b>	
Afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de l'association, des avances pourront être faites au prorata de l'exécution N-1. Le solde de la subvention sera versé sur délibération du conseil municipal	
Coût prévisionnel du poste pour l'année 2024 est de	79 599,00 €
Montant sollicité auprès de la commune 2024	<b>47 595,00 €</b>
Acompte n°1 versé en mars	15 865,00 €
Acompte n°2 versé en septembre	15 865,00 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention conclue avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour le financement du poste de directeur ;

Il convient d'autoriser le versement du solde de la subvention 2023 et des acomptes de la subvention 2024 comme précédemment définis.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,**

**Dont le résultat est le suivant :**

**Sandrine ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**AUTORISE** le versement du solde de la subvention 2023 pour un montant de 13 632,00€

**AUTORISE** le versement des acomptes de la subvention 2024 pour un montant de 15 865,00 € chacun

**DIT QUE** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au chapitre 65 du budget principal.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

22.03.24

et de la publication en mairie le

22.03.24

La secrétaire  
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 03 18-18 FINANCES- Subventions - Financement  
du poste de directeur de la MJC- Solde de la subvention2023

Date de décision: 18/03/2024

Date de réception de l'accusé 22/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024031818\_18

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240318-2024031818\_18-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 18.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20240318-2024031818\_18-DE-1-1\_1.pdf )